



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

LE FIL D'AI

Mai 2004

Index AI : NWS 21/004/2004

•
ÉFAI
•

LE FIL D'AI

Mai 2004

SOMMAIRE

Actualités – Campagnes	2
<i>Les syndicalistes menacés en Biélorussie</i>	2
<i>Colombie : les richesses pétrolières attisent la peur</i>	3
<i>Libéria : les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats</i>	4
<i>Le Royaume-Uni et l'après-11 septembre</i>	5
<i>Libye : il est temps que les droits humains deviennent une réalité</i>	6
Nouvelles	8
<i>L'Argentine se souvient de ses « disparus »</i>	8
<i>Le rapport sur le Tadjikistan et ses retombées</i>	8
<i>Les autorités thaïlandaises n'enquêtent pas sur les « disparitions » survenues dans le Sud du pays</i>	9
<i>Amnesty International fait campagne pour les syndicalistes</i>	10
<i>L'impunité en Haïti génère la peur et l'insécurité</i>	10
<i>L'art en faveur des droits humains</i>	12
Appels mondiaux	12
<i>Fédération de Russie</i>	12
<i>Myanmar</i>	13
<i>Soudan</i>	14
<i>Iran</i>	15

Actualités – Campagnes

Les syndicalistes menacés en Biélorussie

La vie devient de plus en plus précaire pour les syndicalistes indépendants en Biélorussie. Les militants rencontrent toujours plus d'obstacles pour mener leurs activités à bien, ils sont harcelés et intimidés, plusieurs d'entre eux ont même été condamnés à de courtes peines d'emprisonnement fin 2003. Ils étaient considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International.

En octobre 2003, le président du Syndicat national des travailleurs de l'automobile et de la machine agricole, Alexandre Boukhvostov, a été arrêté par des policiers dans le centre de Minsk pour avoir organisé une manifestation pacifique visant à dénoncer l'ingérence présumée du gouvernement dans les affaires internes du syndicat. Il avait formé un piquet de grève pour empêcher que les membres locaux du syndicat ne soient contraints, apparemment sur ordre du ministère de l'Industrie, de quitter leur organisation pour rejoindre le Syndicat des travailleurs de l'industrie, qui a les faveurs du gouvernement.

Alexandre Boukhvostov aurait annoncé son action en ces termes : « *Je me trouverai sur la place Oktiabrskaja à 16 heures, sans faute. Je tiens à dire ouvertement ce qu'il se passe. Les autorités exercent sans relâche des pressions colossales sur le Syndicat des travailleurs de l'automobile et de la machine agricole. Mes camarades et les dirigeants du syndicat sont poussés à bout. On les broie psychologiquement, ils ont besoin d'être défendus. Nous nous sommes adressés au Bureau du procureur général et à d'autres organes pour leur dire que le syndicat est soumis à des pressions. Mais, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, ni du Bureau du procureur ni du ministère de l'Industrie.* »

Le 30 octobre 2003, après une audience à huis clos, le tribunal du district de Tsentralny, à Minsk, a reconnu Alexandre Boukhvostov coupable d'avoir organisé une manifestation illicite et l'a condamné à dix jours de prison. Amnesty estime qu'il a été incarcéré pour délit d'opinion.

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a dénoncé les attaques dont font l'objet les syndicalistes indépendants en Biélorussie : « *Les droits démocratiques ne sont pas respectés au Belarus et les droits syndicaux sont parmi les plus bafoués. Le gouvernement a essayé de saper, voire d'éliminer les syndicats par tous les moyens [...] Les travailleurs sont activement découragés d'adhérer à des syndicats indépendants. Ceux qui s'y affilient font l'objet de pressions continues sur leur lieu de travail pour quitter le syndicat, sans quoi ils risquent de perdre leur emploi [...] Les dirigeants syndicaux font particulièrement l'objet de harcèlement. Les menaces ont été prises très au sérieux dans ce pays où des opposants politiques au régime ont disparu.* »

Plusieurs autres organisations internationales promouvant et défendant les droits syndicaux se sont fait l'écho de ces préoccupations, notamment l'Organisation internationale du travail (OIT). En novembre 2003, le Conseil d'administration de l'OIT a mis sur pied une commission d'enquête sur les violations actuelles des droits des travailleurs. Cette procédure, appliquée uniquement dans les cas de violations persistantes, n'a été utilisée qu'à 10 reprises jusqu'à présent.

Veillez vous reporter à la dernière page pour en savoir plus et connaître les possibilités d'action.

Colombie : les richesses pétrolières attisent la peur

« Votre père a été tué, votre frère aussi, qu'est-ce que vous attendez ? Vous avez huit heures pour quitter la ville, sinon, ça va sentir le cadavre... »

Francisco Rojas a reçu ce message sur son téléphone portable le 7 janvier dernier. L'ancien président de l'*Asociación de Educadores de Arauca* (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca) a de bonnes raisons de prendre la menace au sérieux. En Colombie, les paramilitaires ou les groupes de guérilla menacent et assassinent des enseignants parce que leur travail les amène souvent à être en contact avec les deux parties qui s'opposent dans le pays.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires accusent régulièrement les syndicalistes, les dirigeants paysans et les défenseurs des droits humains d'être des éléments subversifs et ils les prennent pour cible dans le cadre d'opérations « *anti-insurrectionnelles* ». Des syndicalistes ont fait l'objet de menaces, se sont vu interdire de participer à des activités syndicales et ont été sommés de quitter leur organisation. En 2003, plus de 70 syndicalistes ont été tués, principalement par des groupes paramilitaires.

La situation est particulièrement préoccupante dans l'Arauca, un département riche en pétrole situé à la frontière avec le Venezuela. Étant donné son importance stratégique, économique, militaire et géographique, le contrôle de l'Arauca est considéré comme un enjeu capital par toutes les parties impliquées dans le conflit qui ravage la Colombie depuis quarante ans. Ces dernières années, les groupes paramilitaires ont accentué leur emprise sur l'Arauca afin de défendre de puissants intérêts économiques et nationaux dans la région, particulièrement ceux des compagnies pétrolières américaines.

Dans le cadre de leur stratégie visant à « *nettoyer* » l'Arauca de tout ce qu'ils considèrent comme une menace pour les intérêts pétroliers, les militaires et leurs alliés paramilitaires cherchent à maintenir la population sous contrôle en instillant la peur par des massacres, des « disparitions », des actes de torture et des arrestations massives. Ceux qui tentent de défendre les droits de la population civile sont la cible de manœuvres d'intimidation et d'agressions. Les paramilitaires ont entrepris une campagne systématique de menaces et d'homicides contre les défenseurs des droits humains, les militants pacifistes, les journalistes et les syndicalistes. Dans le passé, un grand nombre de ces personnes ont dénoncé les violations des droits humains qui auraient été commises par les forces de sécurité.

L'opposition armée a réagi à la présence accrue des paramilitaires dans la région en intensifiant ses efforts pour attaquer et intimider une partie de la population, en particulier les responsables locaux, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de victimes parmi les civils.

La Colombie est le troisième plus important bénéficiaire de l'aide militaire américaine dans le monde. En dépit des preuves évidentes qui existent sur les violations des droits humains commises par l'armée colombienne, soit directement soit de connivence avec les groupes paramilitaires, le gouvernement américain a donné son accord pour que son soutien militaire soit utilisé dans le cadre d'activités anti-insurrectionnelles. La conséquence, manifeste et tragique, de cette décision a été l'augmentation du nombre de civils pris pour cible. Pendant que les groupes armés poursuivent leurs activités sans entrave alors qu'ils devraient être au centre des préoccupations des militaires, les syndicalistes et les autres personnes qui défendent les droits du peuple colombien sont victimes de menaces et d'atteintes aux droits humains perpétrées par ceux-là mêmes qui sont censés assurer leur protection.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document intitulé [Colombia: Laboratory of war – Repression and violence in Arauca](#) (index AI : AMR 23/004/2004).

Libéria : les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats

« *Ce n'est pas bon pour un enfant de porter un fusil. On dort mal, on mange mal [...] Aujourd'hui, je réalise que j'aurai un bon avenir en allant à l'école.* »

Propos tenus par un ancien enfant soldat âgé de neuf ans

Les enfants du Libéria ont vu leur vie brisée par quatorze années d'un conflit quasiment ininterrompu. Certains ont été tués, d'autres ont perdu leurs parents ou ont été mutilés, enlevés, privés d'éducation et de soins médicaux, voire recrutés et utilisés comme soldats.

En mai 2004, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies doit examiner les mesures que le Libéria a mises en œuvre pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il faut profiter de cette occasion pour attirer l'attention sur le sort peu enviable des enfants dans le pays, enjoindre au gouvernement de transition de prendre des mesures concrètes pour améliorer la vie de ces enfants, et encourager la communauté internationale à soutenir les efforts faits par le gouvernement pour respecter ses engagements.

Le nombre d'enfants soldats au Libéria, filles et garçons confondus, est estimé à 21 000. Ils ont été forcés de se battre, de porter des munitions, de préparer les repas et d'accomplir d'autres tâches. Des filles ont été violées et contraintes de se soumettre à des pratiques sexuelles. De nombreux enfants ont dû prendre de la drogue et boire de l'alcool avant d'être envoyés, parfois sans aucun entraînement, directement au front, où ils ont été tués ou blessés. Ceux qui refusaient d'être enrôlés ou d'obéir aux ordres de leurs chefs risquaient d'être battus ou tués.

Toutes les parties au conflit, aussi bien l'ancien gouvernement du Libéria que les deux groupes d'opposition armés, les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) et le *Movement for Democracy in Liberia* (MODEL, Mouvement pour la démocratie au Libéria), ont fait appel à des enfants soldats. L'accord de paix signé en août 2003 et la décision prise le mois suivant par le Conseil de sécurité des Nations unies de déployer une vaste opération de maintien de la paix ont fait naître l'espoir de voir ce conflit se terminer enfin.

Il reste cependant de nombreux problèmes à régler, l'un des plus urgents étant de répondre aux besoins des anciens enfants soldats. Beaucoup ont quitté leurs chefs après la signature de l'accord de paix et l'envoi de forces de maintien de la paix, mais un certain nombre d'entre eux – on ignore combien – se trouvent toujours dans les zones où les troupes des Nations unies ne se sont déployées que récemment ou dans lesquelles elles n'ont pas encore établi leur présence. La priorité doit être donnée au désarmement, à la démobilisation, à la réadaptation et à la réinsertion rapides de ces enfants.

Le programme de démobilisation élaboré par les Nations unies et d'autres institutions comporte des dispositions spécifiques pour les enfants en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, la formation, la recherche de la famille et les retrouvailles avec les proches. Certaines dispositions répondent aux besoins particuliers des filles, dont un grand nombre doivent affronter les conséquences

psychologiques, physiques et sociales des violences sexuelles ou autres qu'elles sont subies, d'un mariage forcé, d'une grossesse ou d'un accouchement.

Si le désarmement et la démobilisation sont une priorité, les besoins des anciens enfants soldats, de leur famille et de leur entourage ne s'arrêtent pas là : la réadaptation et la réinsertion sont des processus complexes qui s'inscrivent dans le long terme et requièrent un soutien et un financement durables. L'éducation, cruciale, constitue invariablement la priorité pour les anciens enfants soldats eux-mêmes, comme ont pu le constater des délégués d'Amnesty International en visite au Libéria en novembre 2003.

Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats constituent une violation des droits de l'enfant et un crime de guerre. Cependant, jusqu'à présent, la communauté internationale et le gouvernement de transition libérien n'ont pas fait preuve d'une grande volonté pour traduire en justice les responsables présumés des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des autres violations graves du droit international qui ont eu lieu durant le conflit. La paix à long terme restera un vain mot tant que les coupables n'auront pas eu à répondre de leurs actes devant la justice.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document [Libéria. Les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats](#) (index AI : AFR 34/006/2004).

Le Royaume-Uni et l'après-11 septembre

Dans la période qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, le gouvernement britannique a affirmé que le danger que représentait le réseau Al Qaïda pour le Royaume-Uni s'apparentait à une menace publique exceptionnelle nécessitant l'adoption de nouvelles lois « antiterroristes ». C'est ainsi que la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme a été votée par le Parlement et promulguée le 14 décembre 2001.

Dans son titre 4, le texte autorise la détention pour une durée illimitée, sans inculpation ni jugement, d'étrangers ne pouvant être expulsés ni éloignés du Royaume-Uni, principalement sur la base de preuves tenues secrètes. Par ailleurs, des éléments de preuve arrachés à des tiers sous la torture peuvent être utilisés lors des actions en justice intentées en vertu de cette Loi relative à la sécurité.

Dans les faits, les étrangers peuvent être traités comme s'ils étaient « inculpés » d'une infraction pénale, « reconnus coupables » sans avoir eu droit à un procès et « condamnés » à une peine de réclusion à durée indéterminée. Il existe ainsi un système judiciaire parallèle pour les ressortissants étrangers, qui n'est pas conforme aux normes internationales d'équité.

Au moment de la rédaction du présent article, 13 étrangers soupçonnés d'être des « terroristes internationaux » étaient détenus en vertu de la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Incarcérés dans des établissements de haute sécurité, ils sont soumis à un régime très strict.

Appels devant une instance judiciaire

La Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme confère à la Commission spéciale des recours en matière d'immigration le pouvoir d'examiner les appels, de décider des remises en liberté sous caution et de déterminer si une personne peut être qualifiée de « terroriste international présumé ». Dix personnes qui avaient formé un recours contre cette qualification en mai, juin et juillet ont été déboutées en octobre 2003.

Au cours de la procédure d'appel, elles n'ont pas bénéficié de la présomption d'innocence. La Commission a estimé, de manière déconcertante, qu'en vertu de la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, le niveau de preuve exigé du ministre de l'Intérieur pour justifier les détentions administratives était encore moins élevé que celui exigé en droit civil, puisqu'il n'est pas nécessaire de prouver la culpabilité des prévenus « *au-delà de tout doute raisonnable* », comme c'est normalement le cas en matière pénale. En d'autres termes, toute personne qui souhaite obtenir des dommages et intérêts au civil (à la suite d'un accident de voiture par exemple) doit présenter des preuves plus solides que celles qui sont exigées du ministre de l'Intérieur pour que sa décision de placement en détention administrative – éventuellement pour une durée indéterminée – soit validée par la Commission.

Le gouvernement rejette les conclusions de la Commission

Il est arrivé que cette dernière tranche en faveur de détenus, mais le gouvernement britannique a refusé d'accepter le jugement. En janvier, la Commission a reconnu que la santé mentale et physique d'un détenu s'était considérablement détériorée en raison de sa détention, qui durait depuis plus de deux ans. Elle s'est donc prononcée en faveur d'une remise en liberté sous caution dans des conditions strictes, semblables à celles d'un placement en résidence surveillée. Le gouvernement britannique a contesté cette décision et, au moment de la rédaction du présent article, l'homme se trouvait toujours en détention, dans l'attente d'une nouvelle audience.

En mars, la Commission a estimé qu'il n'existait aucune raison de soupçonner un Libyen, incarcéré depuis seize mois, d'être un « *terroriste international* » et que celui-ci devait par conséquent être relâché. Le gouvernement a cherché à faire appel de cette décision, retardant ainsi la libération du détenu. La Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles ne l'y a pas autorisé.

En décembre 2003, le Comité des conseillers privés a recommandé l'abrogation immédiate des dispositions de la Loi de 2001 relative à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme qui permettent de maintenir des étrangers en détention pour une durée illimitée. Cependant, les autorités britanniques ont réclamé leur renouvellement pour douze mois et ont obtenu gain de cause.

Libye : il est temps que les droits humains deviennent une réalité

« Je ne suis pas contre le régime, pas plus que je n'ai de visées politiques. Je voulais juste aider à réformer la société libyenne, faire en sorte que la vie y soit plus agréable. »

Propos tenus par Abdullah Ahmed Izzedin à des délégués d'Amnesty International qui l'ont rencontré à la prison d'Abou Salim, à Tripoli

Abdullah Ahmed Izzedin a été condamné à la peine de mort au terme d'une procédure judiciaire inique, simplement pour avoir exprimé pacifiquement ses idées. Il est accusé d'appartenir au mouvement interdit *Al Ikhwan al Muslimin* (Les Frères musulmans), qui n'est pas connu pour avoir eu recours à la violence ou prôné son usage.

Une délégation d'Amnesty International s'est rendue en Libye en février pour la première fois depuis quinze ans. Elle a rencontré le chef de l'État, le colonel Mouammar Kadhafi, ainsi que des représentants du gouvernement. Fait sans précédent, elle s'est vu accorder l'autorisation de s'entretenir avec des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion.

Dans un nouveau rapport, Amnesty International conclut que certaines lois, institutions et pratiques continuent de bafouer les droits humains en Libye et que la vérité sur les événements passés reste cachée. Les auteurs d'atteintes aux droits humains jouissent de l'impunité, tandis que les victimes souffrent souvent en silence.

Le système judiciaire ne cesse de générer des prisonniers d'opinion tels qu'Abdullah Ahmed Izzedin, qui risquent fort de passer des décennies derrière les barreaux. Les détracteurs du système sont contraints d'agir en secret. Ils sont sévèrement punis, voire condamnés à la peine capitale. La plupart des Libyens ont peur de militer pour les droits humains et, du fait de la législation qui restreint la liberté d'association, il est pratiquement impossible de voir émerger des associations indépendantes de défense des droits humains.

Les forces de sécurité continuent de détenir des individus au secret durant des périodes prolongées et de recourir à la torture et aux mauvais traitements pour arracher des « aveux ». La peine de mort est encore appliquée contre les personnes qui exercent des activités politiques sans pourtant recourir à la violence. Les opposants politiques continuent d'être condamnés à de longues peines d'emprisonnement par des tribunaux spéciaux, les tribunaux populaires notamment, à l'issue de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires, et certains « *châtiments collectifs* », les démolitions de maisons par exemple, sont autorisés. Ces dernières années, le discours des autorités a changé : elles se servent de la « *guerre contre le terrorisme* » comme d'une excuse pour perpétuer les vieilles pratiques au détriment des droits humains.

De très nombreuses familles qui ont appris récemment qu'un de leurs proches était mort en détention continuent de se voir refuser le droit d'obtenir des informations sur les circonstances du décès. Il n'y a eu aucune enquête sur les meurtres présumés de détenus à la prison d'Abou Salim, en 1996. D'autres familles dont des proches sont des prisonniers politiques ne savent pas si ceux-ci sont encore en vie ou s'ils sont morts, car elles n'ont reçu aucune nouvelle depuis des années. Leur souffrance est partagée par les proches des personnes qui ont « disparu » au fil des ans. Les autorités n'ont pas mis en place de mécanisme indépendant chargé de divulguer des informations. Ces familles vivent chaque jour dans l'ignorance du sort de leur proche ; elles ne savent si elles doivent espérer encore ou faire leur deuil.

Dans un discours prononcé en avril, le colonel Kadhafi a demandé que les préoccupations d'Amnesty International portant sur un certain nombre d'aspects soient traitées par les autorités libyennes. L'organisation a accueilli cette annonce avec satisfaction et a invité les autorités à entreprendre rapidement des réformes institutionnelles et autres pour résoudre les graves problèmes évoqués lors de sa visite en Libye. Il est urgent de faire éclater la vérité sur les événements passés et de poser de nouvelles fondations pour un avenir empreint de justice.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document intitulé [*Libya: Time to make human rights a reality*](#) (index AI : MDE 19/002/2004).

Nouvelles

L'Argentine se souvient de ses « disparus »

Pour commémorer le 28^e anniversaire du coup d'État en Argentine, le président Nestor Kirchner a annoncé que l'École de mécanique de la Marine allait être transformée en musée national du souvenir.

Sous le régime du gouvernement militaire (de 1976 à 1983), l'École de mécanique de la Marine était un centre de détention secret de la marine argentine, dans lequel des prisonniers « disparus » ont été maintenus en captivité et torturés durant des périodes prolongées. Les forces de sécurité y ont également détenu des femmes enceintes, jusqu'à ce qu'elles accouchent. La plupart n'ont jamais réapparu et il semblerait qu'un grand nombre aient été tuées peu après avoir donné naissance à leur enfant. Ces enfants ont été confiés pour adoption, souvent à des membres des forces de sécurité.

Les Grands-Mères de la place de Mai estiment que pas moins de 500 enfants ont été retirés à leur mère le jour de leur naissance. Grâce à l'inlassable travail qu'elles ont accompli, 70 de ces enfants ont aujourd'hui retrouvé leur véritable identité.

Le rapport sur le Tadjikistan et ses retombées

La publication, en septembre 2002, du rapport [Tajikistan: Deadly Secrets. The Death Penalty in Law and Practice](#) (index AI : EUR 60/008/2002) s'est accompagnée d'une campagne des membres d'Amnesty International, qui a rencontré un succès largement supérieur aux attentes.

Par la suite, le président du Parlement européen, Pat Cox, a exhorté le président Rakhmonov à décréter un moratoire sur la peine capitale lors de la visite du chef de l'État à Bruxelles, en mars 2003. Seize députés européens ont ajouté leur nom à une pétition contre la peine de mort ayant recueilli 2 122 signatures. Armonia Bordes, membre de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Tadjikistan, a accompagné des représentants d'Amnesty International à l'ambassade du Tadjikistan à Bruxelles pour y remettre la pétition.

Des sources fiables au Tadjikistan ont indiqué que le président était si irrité d'avoir sans cesse à défendre son pays, couvert d'opprobre lors de ses visites à l'étranger en raison des statistiques relatives à la peine de mort, qu'il a exigé des tribunaux nationaux qu'ils réduisent sensiblement le nombre de condamnations à mort et revoient leurs pratiques en matière de détermination de la peine. En juillet, le Parlement a approuvé un projet de modification du Code pénal proposé par le président Rakhmonov. Il y était notamment question d'abolir la peine de mort pour toutes les femmes et les jeunes de moins de dix-huit ans, et de réduire de quinze à cinq le nombre d'articles du Code pénal prévoyant la peine capitale. Ces modifications ont acquis force de loi en août.

Le 12 novembre 2003, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a rendu sa première décision dans une affaire de peine capitale au Tadjikistan. Estimant qu'Abdouali Kourbanov avait été condamné à mort à l'issue d'un procès inéquitable, sans avoir eu droit à une procédure de recours satisfaisante et après avoir été victime de torture, le Comité a demandé qu'il bénéficie d'un nouveau procès, public et équitable, ou qu'il soit libéré. Il a également conclu que le Tadjikistan avait violé les droits de cet homme en vertu de six articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), notamment

son droit d'être jugé dans le cadre d'une procédure équitable et de ne pas être soumis à la torture. Le cas d'Abdouali Kourbanov était évoqué dans le rapport d'Amnesty International.

Le 4 mars, l'organisation de défense des droits humains a lancé une Action urgente après avoir reçu des informations selon lesquelles Abdouali Kourbanov risquait d'être exécuté sous peu, malgré la décision du Comité des droits de l'homme. Cinq jours plus tard, le président Rakhmonov s'est prononcé en faveur de la grâce. Selon Amnesty International, c'est la première fois qu'une exécution est annulée à un stade si avancé au Tadjikistan.

Bien qu'il n'y ait eu aucune réaction officielle au rapport d'Amnesty International – publié en tadjik, en anglais et en russe, il a pu toucher un vaste public –, des sources dignes de foi ont indiqué que des responsables du gouvernement avaient fait de vifs commentaires en privé. Le rapport a par ailleurs été très bien accueilli par ceux qui sont directement concernés par le recours impitoyable à la peine de mort au Tadjikistan : les condamnés à mort et leurs proches.

Les autorités thaïlandaises n'enquêtent pas sur les « disparitions » survenues dans le Sud du pays

« Avec la loi martiale, les soldats ont plus de pouvoir, car ils peuvent perquisitionner où ils veulent, quand ils veulent, sans aucun mandat [...] Cela a fait beaucoup de mal à nos sœurs et à nos frères. »

Propos tenus par Somchai Neelapaijit, célèbre avocat musulman spécialisé dans la défense des droits humains, lors d'un rassemblement dans le Sud de la Thaïlande, le 27 février

Somchai Neelapaijit a disparu le 12 mars à Bangkok, capitale thaïlandaise ; il est à craindre que des policiers ne l'aient enlevé. Il avait dénoncé les actes de torture dont auraient été victimes, aux mains de la police, ses clients soupçonnés d'avoir participé, en janvier, à l'attaque d'un camp militaire dans le Sud de la Thaïlande. Il avait également fait campagne en faveur de la levée de la loi martiale, décrétée dans les provinces de l'extrême Sud du pays à la suite de l'attaque.

Selon des articles parus dans la presse, au moins 15 autres personnes du Sud de la Thaïlande, musulman, sont portées disparues après avoir été placées en garde à vue par des policiers.

Amnesty International a demandé aux autorités du pays d'ouvrir des enquêtes indépendantes sur toutes les « disparitions » signalées, y compris celles qui remontent à plus de dix ans, et de traduire en justice les responsables présumés.

L'organisation a également appelé les autorités à faire en sorte que la police et l'armée respectent les procédures relatives à la détention. Toutes les personnes placées sous leur garde doivent être autorisées à consulter un avocat et à recevoir la visite de leurs proches. Tout individu privé de liberté a le droit de contester la légalité de sa détention devant un tribunal et de faire réexaminer régulièrement sa situation judiciaire.

Le manque de détermination des autorités thaïlandaises à amener les auteurs présumés de ces « disparitions » à répondre de leurs actes devant la justice entretient un climat dans lequel les forces de sécurité peuvent commettre en toute impunité des violations telles que les « disparitions ».

Le dirigeant syndical Thanong Po-Arn, qui avait mobilisé l'opposition face à l'interdiction, par les autorités militaires, des syndicats nationaux, est porté disparu depuis juin 1991. Il a, semble-t-il, été enlevé par des membres de l'armée.

Ce mois-ci marque le 12^e anniversaire de la « disparition » d'au moins 34 hommes et femmes âgés de dix-neuf à soixante-dix-sept ans, dont on est sans nouvelles depuis qu'ils ont participé à des manifestations contre le régime militaire, en mai 1992. Ces protestations avaient été durement réprimées par l'armée. Un tailleur, des épiciers, un étudiant, un peintre en bâtiment et un employé d'une usine fabriquant de l'encens sont au nombre des « disparus ». Les autorités thaïlandaises n'ont pas donné de détails sur leur sort et aucune personne soupçonnée d'être impliquée dans ces « disparitions » n'a été traduite en justice.

Amnesty International fait campagne pour les syndicalistes

Dans le cadre des événements organisés par Amnesty International pour célébrer la journée internationale de la solidarité avec les travailleurs et les syndicalistes du monde entier, le 1^{er} mai, Amnesty International a décidé de consacrer la une de ce *Fil d'AI* à la répression des activités syndicales en Biélorussie. Pour en savoir plus et passer à l'action, vous pouvez vous reporter au document intitulé [Belarus: Stifling the promotion of human rights](#) (index AI : EUR 49/004/2004) et consulter la page <http://www.efai.amnesty.org/agissez>.

Veillez écrire aux autorités biélorusses pour leur demander de garantir qu'Alexandre Boukhvostov et les autres syndicalistes ne seront pas emprisonnés ni harcelés par la police en raison de leurs seules convictions politiques ou pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté de réunion. Appelez également les autorités à prendre des mesures immédiates pour faire réviser les lois, les règlements et les pratiques administratives concernant l'enregistrement et les activités des syndicats indépendants, en vue de faciliter leur libre fonctionnement, conformément aux obligations qui incombent à la Biélorussie en vertu des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) qu'elle a ratifiées.

Envoyez vos appels au président de la République : President of the Republic of Belarus, Alyaksandr G Lukashenka, Karl Marx Str. 38, 220016g Minsk, Biélorussie (fax : +375 172 26 06 10 ou +375 172 22 38 72 ; courriel : pres@president.gov.by).

L'impunité en Haïti génère la peur et l'insécurité

La population civile d'Haïti vit dans la peur et l'insécurité deux mois après le début de la rébellion, le 5 février. Malgré la formation d'un nouveau gouvernement intérimaire et la présence de la force multinationale intérimaire conduite par les États-Unis, les groupes armés poursuivent leurs activités à travers le pays, notamment les forces rebelles et les milices fidèles à l'ancien président Aristide.

La peur a gagné tous les pans de la société. Des groupes armés circulent dans tout le pays. Ils s'agit notamment de ceux qui ont participé au coup d'État de 1991, des Chimères (bandes armées non officielles favorables à Aristide), de groupes de criminels et d'anciens responsables militaires et chefs de la police rurale dont on sait qu'ils ont commis de graves violations des droits humains dans le passé. Des membres des Forces armées d'Haïti, abolies, et d'anciens dirigeants paramilitaires reconnus coupables d'atteintes aux droits humains ont fait leur apparition sur la scène politique et ont pris le contrôle de certaines régions, principalement celles où l'autorité de l'État est faible.

Amnesty International reste préoccupée par la sécurité de tous ceux qui ont joué un rôle dans les poursuites judiciaires engagées contre des auteurs présumés

d'atteintes aux droits humains. Le juge Napela Saintil a par exemple été roué de coups et menacé par un homme armé, en mars. Son agression est apparemment liée au fait qu'il a condamné Louis Jodel Chamblain pour sa participation au massacre de Raboteau, au cours duquel quelque 20 personnes avaient été tuées en 1994 par les forces militaires et paramilitaires. Une jeune femme a été menacée par un policier accusé de l'avoir violée, qui s'est échappé lors d'une vaste évasion d'une prison en février. Les organisations qui la soutiennent ont elles aussi fait l'objet de menaces. Des exécutions extrajudiciaires et des enlèvements de sympathisants de l'ancien président Aristide ont par ailleurs été signalés.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement intérimaire a procédé à l'arrestation de membres du parti *Fanmi Lavalas* (FL, Famille Lavalas) de l'ex-président Aristide soupçonnés d'actes de violence politique ou de corruption. Les nouvelles autorités n'ont cependant pas pris de mesures contre un certain nombre d'individus ayant commis de graves atteintes aux droits humains, notamment ceux qu'Amnesty International évoque dans son rapport [*Haïti. Les auteurs de violations et d'exactions commises ces dernières années menacent les droits humains et le rétablissement de l'État de droit*](#) (index AI : AMR 36/013/2004).

La priorité consiste à mener une action déterminée en faveur du désarmement en Haïti. Amnesty International demande au nouveau gouvernement intérimaire d'établir, en collaboration avec la force multinationale intérimaire et la police nationale, un programme de désarmement des groupes armés à l'échelle du pays, afin que soit assurée la sécurité de tous les Haïtiens.

L'art en faveur des droits humains

Le 6 mai, au musée d'art moderne de Dublin, Yoko Ono doit inaugurer *In the time of shaking*, une passionnante exposition d'œuvres réalisées par plus de 100 artistes irlandais, en soutien à la lutte pour les droits humains et à Amnesty International. Un album à tirage limité présente toutes les œuvres exposées. Celles-ci peuvent être aperçues sur le site www.artforamnesty.org/shaking (en anglais), qui donne également des informations sur les modalités d'achat.

Le 22 mars, Amnesty International a lancé sa campagne *Halte à la violence contre les femmes* au Moyen-Orient et en Afrique du Nord depuis Amman, capitale jordanienne. La reine Rania al Abdullah a assisté à l'événement et a apporté son soutien en apposant l'empreinte de sa main ainsi que sa signature sur une banderole. Auparavant s'était déroulé un important séminaire, qui a rassemblé des militants venus discuter des moyens disponibles pour lutter contre les lois et pratiques favorisant la violence contre les femmes dans la région. Pour participer à la campagne, veuillez vous rendre sur la page <http://web.amnesty.org/actforwomen/index-fra>.

Appels mondiaux

Rappel :

Les membres d'Amnesty International ne sont pas censés prendre en charge des cas concernant leur propre pays.

Fédération de Russie

« Disparition » d'un enseignant en Ingouchie

BACHIR MOUTSOLGOV a été vu pour la dernière fois en décembre 2003, alors que plusieurs hommes en tenue de camouflage l'obligeaient à pénétrer dans un véhicule, à Karaboulak, dans la République d'Ingouchie (Fédération de Russie). Sa famille a appris, depuis, qu'il avait été emmené au siège du Service fédéral de sécurité de l'Ingouchie, à Magas, où il serait resté deux jours. Il aurait ensuite été transféré au quartier général des forces armées russes dans le Caucase du Nord, à Khankala, en Tchétchénie. Nul ne sait ce qui lui est arrivé depuis.

Professeur de mathématiques et de physique, Bachir Moutsolgov venait de chez son père et rentrait chez lui lorsqu'il s'est arrêté pour parler à l'un de ses élèves. C'est alors que plusieurs hommes seraient sortis d'une voiture, auraient frappé le jeune garçon avec leurs fusils d'assaut et traîné Bachir Moutsolgov à l'intérieur de leur véhicule, avant de démarrer. Un témoin a essayé de demander à des policiers ingouches chargés de la circulation d'arrêter le véhicule et une autre voiture impliquée dans les faits, mais les deux véhicules avaient un permis spécial pour se déplacer, si bien que les policiers n'ont pas cherché à les stopper.

Le père de Bachir, Adam Moutsolgov, et ses cinq autres enfants ont écrit de nombreuses lettres aux autorités russes et ingouches, notamment au président russe Vladimir Poutine et au président de la République d'Ingouchie, mais ils n'ont reçu aucune autre information de ces autorités. Sa famille ignore pourquoi Bachir a été arrêté. On pense que les services de sécurité l'ont peut-être pris pour un partisan des combattants tchétchènes parce qu'il étudie l'arabe.

Veillez écrire aux autorités russes pour qu'elles enquêtent sur la « disparition » de Bachir Moutsolgov et défèrent à la justice les personnes soupçonnées d'être impliquées dans cette affaire. Demandez-leur de garantir qu'il ne sera pas torturé ni soumis à des mauvais traitements s'il se trouve en détention. Exhortez aussi le gouvernement à prendre des mesures dans les plus brefs délais pour mettre un terme aux « disparitions », aux exécutions extrajudiciaires, à la torture et aux mauvais traitements dont se rendent coupables les forces fédérales russes ainsi que les forces régionales des républiques ingouche et tchétchène.

Envoyez vos appels au procureur général :

*Procurator General of the Russian Federation
Vladimir Ustinov
General Procuracy of the Russian Federation
Ul. B. Dimitrovka 15a
103793 Moscow K-31
Fédération de Russie*

Fax : +7 095 292 8848

Myanmar

Les droits de la minorité rohingya bafoués

« *Aujourd'hui, les musulmans vivent en cage.* »

Propos tenus par un Rohingya au sujet des restrictions
de déplacement imposées à sa communauté

Les Rohingya, une minorité musulmane qui vit dans l'Ouest du Myanmar, sont victimes de graves discriminations tant dans la loi que dans la pratique. Les restrictions imposées par les autorités les empêchent de jouir de certains droits civils, politiques, sociaux et économiques, notamment du droit au travail et du droit à un niveau de vie convenable.

La majorité des Rohingya (environ un million de membres) ne sont pas considérés comme des citoyens au regard de la législation du Myanmar et sont, dans les faits, apatrides. En tant que non-citoyens, ils doivent solliciter une autorisation et s'acquitter d'une certaine somme s'ils veulent sortir de leur village ou de leur localité. Ces restrictions se sont durcies ces dernières années. De nombreuses personnes vivent pour ainsi dire confinées dans leur village ou leur communauté, sans pouvoir accéder aux services de santé, à l'emploi et à l'enseignement supérieur. Les Rohingya ont en outre du mal à gagner leur vie : les forces de sécurité les utilisent régulièrement pour les travaux forcés, sur les routes et dans les camps militaires. Ils subissent également une taxation arbitraire et sont victimes d'expropriations. Pour se marier, ils doivent requérir une autorisation et s'acquitter d'une somme pouvant atteindre l'équivalent de plusieurs années de salaire.

Étant donné les violations persistantes dont ils font l'objet, des milliers d'entre eux ont demandé l'asile dans les pays voisins, au Bangladesh notamment.

Veillez écrire aux autorités du Myanmar pour exprimer votre inquiétude au sujet des informations préoccupantes sur les discriminations et violations dont les membres de la minorité rohingya sont victimes. Demandez aux pouvoirs publics d'accorder aux Rohingya une citoyenneté pleine et entière, d'ouvrir dans les plus brefs délais des enquêtes indépendantes et impartiales sur toutes les informations selon lesquelles des membres de cette population ont été soumis à des travaux forcés, et de traduire en justice les auteurs présumés de ces violations.

Envoyez vos appels au Premier ministre :

*General Khin Nyunt
Prime Minister
State Peace and Development Council
c/o Directorate of Defence Services Intelligence
Ministry of Defence
Signal Pagoda Road
Dagon Post Office
Yangon
Myanmar*

Adressez également une copie de votre lettre au ministère des Affaires étrangères de votre pays.

Soudan

Torturé pour avoir organisé une réunion

ALI AHMED DAOUD, chirurgien vétérinaire, et **ALI HUSSAIN DOSSA**, député, ont été arrêtés en mars pour avoir organisé une réunion dans le Darfour méridional. Leur objectif était de discuter des moyens de convaincre le gouvernement de prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux attaques perpétrées contre les villages de la région par la milice des *Janjawid*, qui bénéficie de l'appui des autorités.

Les deux hommes auraient été violemment torturés, au point qu'un médecin a été appelé. Ils auraient été inculpés d'espionnage – un crime passible de la peine capitale – pour le compte de l'Armée de libération du Soudan (ALS), un groupe d'opposition armé. Aucun n'a été autorisé à consulter un avocat.

Une vingtaine d'autres personnes appartenant, semble-t-il, à l'ethnie four participaient à la réunion organisée chez Ali Hussain Dossa. Des membres des forces de sécurité soudanaises auraient interrompu la séance et appréhendé Ali Ahmed Daoud et Ali Hussain Dossa ainsi que toutes les autres personnes présentes. Certaines sources indiquent que les quelque 20 autres participants ont été libérés.

Des avocats ont demandé au Bureau du procureur et aux services de sécurité de relâcher les deux hommes si ceux-ci ne sont pas inculpés d'une infraction prévue par la loi et s'ils ne sont pas déférés devant un tribunal ordinaire où ils pourront bénéficier d'un procès équitable. Ils n'ont reçu aucune réponse.

Le mois dernier, de très nombreuses personnes du Darfour ont été arrêtées. Elles étaient apparemment soupçonnées d'entretenir des liens avec l'opposition armée dans la région. Elles sont incarcérées en vertu d'une loi qui autorise le placement en détention pour une durée allant jusqu'à neuf mois, sans possibilité de réexamen judiciaire.

Veillez écrire aux autorités soudanaises en soulignant que si Ali Ahmed Daoud et Ali Hussain Dossa ont été arrêtés simplement pour avoir organisé une réunion pacifique dont le but était d'échanger des idées, ils sont alors considérés comme des prisonniers d'opinion et doivent être libérés immédiatement et sans condition.

Envoyez vos appels au premier vice-président :

*Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum
Soudan*

Fax : +249 11 771651 / 779977

Iran

Procès inéquitable et emprisonnement d'un journaliste

ENSAFALI HEDAYAT, un journaliste azerbaïdjanais qui travaille comme indépendant, a été arrêté en janvier. Peu de temps avant, il s'était rendu à Berlin pour assister à la conférence qui a vu naître l'*Ettehad-e Jomhourî Khahan-e Iran* (Unité pour une république démocratique et laïque en Iran). Cette organisation est favorable à l'établissement d'un régime démocratique et laïc par des moyens non violents.

Ensafali Hedayat aurait été inculpé d'infractions concernant la sécurité nationale. On lui reprocherait de s'être livré à l'espionnage et d'avoir reçu des fonds de la part de médias étrangers, peut-être dans le cadre de ses activités présumées en faveur des droits politiques et culturels du peuple d'Azerbaïdjan.

Dans une lettre ouverte adressée au président Khatami, sortie clandestinement de la prison de Tabriz en mars, Ensafali Hedayat explique qu'il a été arrêté à cause de ses opinions. Il décrit également les conditions pénibles de la réclusion cellulaire qu'il a endurée durant quarante-quatre jours en 2003, aux côtés d'un condamné de droit commun.

En mars, Ensafali Hedayat est tombé malade après qu'on lui eut inoculé un vaccin qui était infecté. Il a été pris de saignements intestinaux et n'aurait reçu aucun soin pendant quatre jours. Il a finalement été conduit à l'infirmerie de la prison, apparemment après l'intervention de son avocat qui, comme d'autres personnes, s'était dit préoccupé par son état de santé.

Le 15 avril, Ensafali Hedayat a été condamné, à l'issue d'un procès inéquitable, à un an d'emprisonnement pour « *insultes envers des dirigeants de l'État* » et à sept mois pour « *propagande contre la République islamique d'Iran* ». Il a été acquitté des accusations qui étaient liées à sa participation à la conférence de Berlin. Son avocat n'a pas été autorisé à assister aux interrogatoires qui ont précédé l'inculpation. Ensafali Hedayat envisage de faire appel de sa condamnation.

Veillez écrire aux autorités iraniennes pour réclamer la libération d'Ensafali Hedayat si celui-ci n'est pas inculpé d'une infraction universellement reconnue. Cherchez à obtenir l'assurance que, dans l'attente de sa libération, il sera traité avec humanité et autorisé à bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

Envoyez vos appels au guide spirituel :

*His Excellency
Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency
Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran
Iran*

Fax : +98 21 649 5880

Veillez spécifier « À l'attention du Bureau de l'Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom ».

Courriel : webmaster@wilayah.org

Dans l'objet, veuillez indiquer « À l'attention du Bureau de l'Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom ».

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre THE WIRE. May 2004.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – mai 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
